



# Cahier d'acteur n°33

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

*Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais qui rassemble 154 délégués représentant 129 communes, 12 communautés de communes soit 90 000 habitants s'est réuni le lundi 7 novembre 2011 sous la présidence de M. Jean-Marc NESME, Député de Saône-et-Loire.*

*Ce cahier d'acteur a été rédigé par :*

PAYS  
**Charolais  
Brionnais**  
*une nouvelle qualité de Ville*

**Syndicat Mixte**

**du Pays Charolais Brionnais**

14, Place de l'Hôtel de Ville

71600 PARAY-LE-MONIAL

Tél. : 03.85.25.96.36

Mail : [contact@pays-charolais-brionnais.fr](mailto:contact@pays-charolais-brionnais.fr)

[www.charolais-brionnais.fr](http://www.charolais-brionnais.fr)



*Le Comité syndical, réuni le 7 novembre 2011  
Crédit Photo : SMPCB*

*A cette occasion, le Comité syndical a débattu des enjeux liés à la LGV POCL et a souhaité prendre part au débat public. Quelle que soit la variante choisie, ce projet aura des conséquences pour le Pays Charolais Brionnais. Dans un cas (variante Roanne avec une gare à Roanne et une à Moulins), il représentera une réelle opportunité de développement ; dans l'autre (variante Mâcon) il constituera une saignée renforçant l'isolement de l'ouest du territoire.*

# Motion prise a l'unanimité par le comité syndical

Le Comité syndical,

## PREND CONNAISSANCE du projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand - Lyon présenté par Réseau Ferré de France (RFF).

- Ce projet consiste à relier Paris à Lyon par une ligne nouvelle de près de 500 km passant par les régions Auvergne, Bourgogne et Centre.
- Ce projet constitue un itinéraire alternatif à l'actuelle LGV Paris - Lyon dont la saturation est prévue à moyen terme.
- Ce projet est présenté comme une amélioration des relations transversales entre la façade atlantique, Rhône-Alpes et au-delà, comme une connexion ferroviaire avec les plates-formes aéroportuaires, comme une articulation cohérente avec les réseaux de transport en commun et qui contribue à leur développement.
- Ce projet fait l'objet d'un Débat Public organisé par la CNDP du 3 octobre 2011 jusqu'au 31 janvier 2012.

## RAPPELLE que le Pays Charolais-Brionnais est,

- Le premier bassin agricole en terme de chiffre d'affaires du département de Saône-et-Loire.
- Le berceau des races bovine et ovine charolaises adoptées par plus de 70 pays dans le monde.
- Le deuxième bassin industriel du département de Saône-et-Loire avec deux groupes industriels internationaux dans les domaines de la fabrication de moteurs de Poids Lourds (FPT IVECO) et de l'acier inoxydable (APERAM) et avec un réseau de plus de deux cents PME-PMI performantes.
- L'un des bassins touristiques les plus fréquentés de Bourgogne, le Pays Charolais-Brionnais étant classé « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » depuis 2007 et ayant posé sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO (2011).



Bocage du Charolais Brionnais  
Photo : T.Rizet / SMPCB



Usine APERAM à Gueugnon (groupe MITTAL)  
Photo : J.L.Petit / SMPCB

## PREND ACTE DES DEUX VARIANTES PROPOSÉES,

- La variante MACON
- La variante ROANNE.

## ESTIME que,

- La variante MÂCON ne serait pas bénéfique au Pays Charolais-Brionnais dans la mesure où, entre Nevers et Mâcon, il n'est prévu aucune gare LGV et qu'en conséquence, cette LGV ne constituerait qu'une saignée sur le territoire du Pays et renforcerait l'isolement de l'ouest du département.
- La variante ROANNE, avec une gare LGV au nord de Roanne, est la plus pertinente pour le Pays Charolais-Brionnais qui serait desservi au Nord par la gare Le Creusot-TGV, à l'Est par la gare Mâcon-TGV, deux gares situées sur l'axe Paris - Lyon existant, et par la gare Roanne - Pays Charolais-Brionnais au Sud située sur la nouvelle LGV. Cette variante permettrait de réduire de près de 2h les temps de trajets du Sud du territoire, notamment Marcigny, Chauffailles ou encore La Clayette.
- La variante Roanne ne devrait pas exclure la possibilité d'une gare à Moulins dont la desserte se ferait en alternance avec celle de Roanne comme entre le Creusot-TGV et Mâcon-TGV et qui permettrait de réduire les temps de trajet entre Bourbon Lancy ou Digoïn et Paris de plus d'1h.

## SOULIGNE,

- La pertinence des actions menées par l'association POUR LA PROMOTION DE LA DIAGONALE CHALON-SUR-SAÔNE - COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU - PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS - ROANNE - SAINT-ÉTIENNE.
- La nécessité de la diffusion de la grande vitesse pour des correspondances avec les TER à partir de l'étoile ferroviaire de PARAY-LE-MONIAL en direction de La Clayette – Chauffailles – LYON, en direction de DIJON, en direction de MOULINS.

## SE PRONONCE,

- Pour la variante ROANNE.

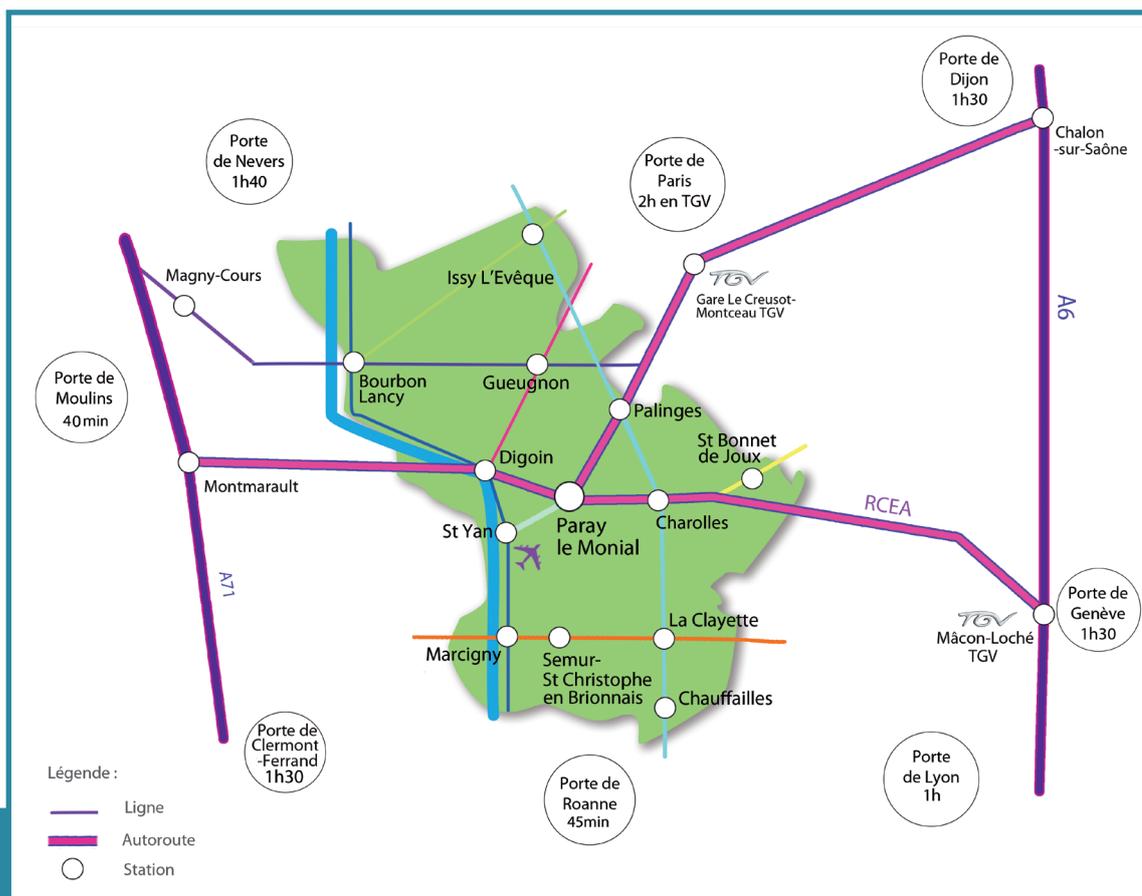
**Sur rapport de son Président, après avis du bureau et après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais**

- Adopte la présente motion à l'unanimité
- Demande sa transmission à Monsieur Le Président de la Commission Spéciale du Débat Public et sa présentation comme cahier d'acteurs.

Le Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais fédère les 129 communes et 12 communautés de communes du Sud Ouest de la Saône-et-Loire. Présidé par Jean-Marc NESME, Député de Saône-et-Loire, il a pour objet :

- La maîtrise d'ouvrage de projets ayant un intérêt pour le Pays et dont le portage ne peut être effectué par une collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte : démarche territoriale de santé, candidature UNESCO, charte architecturale et paysagère, marketing territorial, etc...

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur son périmètre.
- La réflexion, en liaison avec le conseil de développement du Pays Charolais Brionnais, l'approbation et la mise en œuvre de la Charte de développement du Pays.
- La signature du Contrat de Pays destiné au financement des actions et des projets arrêtés dans la charte au profit du Pays Charolais Brionnais.
- La gestion et la mise en œuvre du Contrat de Pays.



Situation géographique du Pays Charolais Brionnais  
Source : SMPCB



**Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais**  
14, Place de l'Hôtel de Ville  
71600 PARAY-LE-MONIAL  
Tél. : 03.85.25.96.36  
Mail : contact@pays-charolais-brionnais.fr  
www.charolais-brionnais.fr

**COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON**

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67  
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org  
www.debatpublic-lgv-pocl.org



Conception / rédaction : **Sedina** - Création graphique / maquette : www.temppub.fr  
Photos, cartes et schémas : A. Lardéur, Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais - Impression : Imprimerie FUSIUM - RCS 413 828 096 - Décembre 2011